FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70
E-mail: ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

Paris le 8 septembre 2010

Mmes – MM. les Présidents des
Associations Affiliées – structures Agréées
Ligues - Comités Départementaux
Directeurs Techniques
Travailleurs indépendants
Membres de la DTN

Réf. : JMD/10/1419

Objet : **création d'une liste de formateurs habilités à former et à qualifier des moniteurs, pour effectuer des sauts en tandem avec des personnes à mobilité réduite**

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 29

PRÉAMBULE

La pratique du saut en tandem avec des personnes à mobilité réduite requiert une formation et une qualification spécifique.

OBJECTIF: Créer une liste de moniteurs habilités à dispenser cette formation et à qualifier les moniteurs pour la pratique du saut en tandem avec des personnes à mobilité réduite

DISPOSITIONS :

- Le Directeur Technique National établit une liste de formateurs.
- Le contenu de la formation est adressé aux formateurs figurant sur la liste.
- Les candidats à la qualification « handi » doivent se manifester auprès du Directeur Technique National qui les orientera vers un des formateurs figurant sur la liste.
- Les moniteurs tandem qualifiés « handi » seront répertoriés dans l'intranet FFP.

Jean-Maurice DRADEM
Directeur Technique National

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70
E-mail: ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

DIRECTIVE TECHNIQUE N°29

La pratique du saut en tandem avec des personnes à mobilité réduite.

La problématique.
Une personne handicapée physique a une absence totale ou partielle de sensibilité au niveau des membres atteints. Par conséquent un choc à l'atterrissage peut engendrer une lésion qui, bénigne ou non, ne sera pas ressentie sur le moment.
Il est donc important que la personne ne soit pas, ou le moins possible, en contact avec le sol lors de l'atterrissage.
Par conséquent les sauts tandem avec ce public exigent une méthodologie, une combinaison spécifique pour le passager ainsi qu'une aide importante au sol et dans l'avion. Par ailleurs, ces sauts engendrent une dépense d'énergie importante pour le moniteur, une bonne condition physique est donc indispensable.
Cette documentation à pour but de présenter les pathologies compatibles avec le saut ainsi qu'une proposition de méthodologie.

Les pathologies compatibles avec un saut tandem.
La paraplégie est la paralysie plus ou moins complète des deux membres inférieurs et de la partie basse du tronc. Elle porte sur tout le territoire situé plus bas que la lésion de la moelle épinière qui la provoque. Une paraplégie est habituellement causée par une lésion située en dessous de la vertèbre C7 et au dessus de L2.
L'hémiplégie est l'absence de commande volontaire, complète ou partielle, affectant une moitié du corps c'est-à-dire un membre supérieur et inférieur ainsi que le tronc.
Les maladies dégénératives
Les candidats au saut tandem ont le plus souvent :

Une sclérose en plaques qui est une maladie auto-immune chronique qui touche le système nerveux central, c'est-à-dire le cerveau, les nerfs optiques et la moelle épinière. Elle altère la transmission des influx nerveux.

Une myopathie qui est un sous groupe des maladies neuromusculaires se traduisant par une dégénérescence du tissu musculaire.

Remarques :

L'absence de contrôle des membres ne veut pas dire qu'ils soient inactifs. Des mouvements incontrôlés (spasmes, tétanie) plus ou moins violents sont observés. Ils accompagnent souvent un état de stress.

La paralysie ne signifie pas systématiquement l'absence de douleur. Une pompe antidouleur sert à injecter un calmant à la demande. Certaines sont équipées d'une valve de mise en dépression.

Le contrôle de la vessie est parfois impossible. Une poche externe de récupération des urines est alors utilisée. Elle devra impérativement être vidée avant la montée et si possible, mise en dépression.

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70
E-mail: ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

Eléments de méthodologie.

L'accueil

Accueillir une personne handicapée pour un saut tandem n'est pas dans les faits toujours facile. En effet, vous serez dans l'obligation de la questionner sur les conséquences de son handicap (que peut-elle faire et ne pas faire avec son corps) ainsi que sur les équipements utilisés (pompe anti - douleur, poche externe pour les urines…).

Le comportement sans excès des moniteurs et la capacité à mettre en confiance sont toujours appréciées.

L'équipement.

La combinaison doit permettre :

- de solidariser les jambes du passager et du moniteur pendant la chute.
- de désolidariser les jambes après l'ouverture (poignée facilement accessible)
- de maintenir les jambes du passager relevées grâce à des étriers au niveau des pieds et des sangles auto - bloquantes. Attention, les sangles de levage doivent être positionnées au dessus du harnais.

Un système permettant de tenir une ou deux mains est parfois indispensable, notamment si la préhension n'est pas suffisante pour tenir le harnais efficacement.

Plusieurs modèles de combinaison sont utilisés par les moniteurs qualifiés. La formation à la qualification doit permettre de se familiariser avec les contraintes de l'équipement. Par conséquent, les exercices doivent être effectués plusieurs fois au sol. L'aide d'une ou de deux personnes est indispensable.

Dans l'avion.

L'aide d'une personne formée est obligatoire. Dans les faits c'est souvent le vidéo.

- le tandem a besoin de place. Il est donc nécessaire de partir le premier.
- Après le décollage, au moment choisi par le moniteur, le vidéo doit solidariser les jambes, aider le moniteur à serrer le harnais et aider le passager à mettre lunettes et gants.
- La personne handicapée a parfois une ceinture abdominale faible ou inexistante. Le moniteur doit alors maintenir la position assise du passager.

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70
E-mail: ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

Le saut.

1. mise en place.
   Le vidéo sort les jambes du passager en même temps que celle du moniteur

2. Sortie.
   Elle peut être plus difficile qu'avec une personne valide. La tête en arrière et la cambrure du passager sont souvent inexistantes.
   Il faut être vigilant aux spasmes toujours possibles.

3. Sous voile.
   Le travail à effectuer sous voile est fatiguant et demande du temps. C'est pourquoi une ouverture à 1800 m est plus confortable (à condition de prévenir le reste de l'avion).

   Le moniteur doit relever et bloquer les jambes du passager et désolidariser ses jambes.

   Les sangles latérales du harnais ne doivent pas être desserrées. Ce point est important, il contribue à éviter un contact du passager avec le sol lors de l'atterrissage.

   Il convient pendant ce temps de ne pas perdre de vue l'orientation par rapport au vent et au terrain.

4. L'atterrissage.
   Poser les talons en fin d'arrondi et glisser sur les fesses tout en inclinant le buste en arrière. Les sangles latérales toujours serrées permettent au passager de ne pas toucher le sol. La présence d'une cible en gravier permet des atterrissages plus confortables.

   Le vent doit être présent afin d'optimiser le freinage. Un vent trop important peut engendrer des difficultés (3 m/s mini et 7 m/s maxi ?)

   Des personnes avec le fauteuil roulant du passager doivent être présentes.

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70
E-mail: ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

Remarques d'ordre général.

Il est préférable de ne pas être dans le premier avion de la journée ou de l'après midi.

Réglementation.

Formation des moniteurs tandem qualifiés handicapés et renouvellement de la qualification.

Les candidats sont formés par un formateur fédéral. Une liste de formateur est établie chaque année. Le candidat à la qualification devra s'inscrire préalablement à la FFP.
La formation doit expliquer la spécificité des sauts et comporter au minimum un saut avec le formateur en position passager. Le candidat doit démontrer sa capacité à effectuer des sauts avec un public handicapé et sa connaissance de la réglementation dans le domaine.

Avant la formation, le candidat doit détenir une qualification de moniteur tandem valide et avoir effectué 500 sauts en tandem.
80 sauts tandem par an avec un public non handicapé sont nécessaires au renouvellement de la qualification.

Les sauts tandems avec des personnes handicapées.

Les non voyants et mal - entendant ainsi que les personnes amputées (à condition de tenir dans le harnais, c'est-à-dire avec un ou des membres suffisamment longs) peuvent sauter avec un moniteur tandem

Les personnes atteintes d'un autre handicap peuvent sauter avec un moniteur tandem qualifié handicapés sous réserve :

- de présenter un certificat médical délivré par un médecin de rééducation fonctionnelle ou le médecin traitant
- de ne pas peser plus de 75 kg
- de pouvoir tenir la tête dans l'axe du rachis
- de prévenir le moniteur de la présence d'équipements spécifiques (sonde, pompe anti douleur, poche de récupération….).